

N° 731  
1<sup>ER</sup> JUIN 2013

# L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



## ÉDITO

### LA COUR DES CONTES



**À** en croire le rapport que vient de publier la Cour des comptes, il y aurait trop d'enseignants et le premier mal dont souffrirait l'Éducation nationale serait sa mauvaise gestion. Les remèdes préconisés ont un amer relent de ressassé : concurrence, autonomie des chefs, heures supplémentaires, bivalence... comme si le débat sur la Refondation n'était qu'un plaisant intermède avant de revenir aux choses sérieuses. Il y a les comparaisons internationales et les recommandations de l'Union européenne nous dit-on, mais qui aujourd'hui sait ce qu'elles évaluent vraiment et comment elles le font ? Qui peut affirmer que ces contraintes ou « modèles » ont été élaborés ou choisis démocratiquement ? Au-delà de l'interrogation sur la légitimité de la Cour des comptes à énoncer des préconisations pédagogiques à la sauce Chatel, la vraie rupture attendue est celle qui nous fera sortir de ces fables

alimentées par l'idée que l'austérité serait la seule sortie « vertueuse de la crise », que l'on ne peut faire autrement que réduire les dépenses publiques, qu'un allongement des durées de cotisation est inéluctable...

Pour nous, refonder l'École c'est redonner confiance, c'est reprendre le fil de la démocratisation, c'est donner l'envie d'apprendre, c'est avoir l'ambition d'une formation humaniste et de haut niveau pour tous les jeunes.

Redisons-le et continuons à combattre l'enfermement du second degré et de nos métiers dans une conception a minima de nos missions.

■ Roland Hubert, cosecrétaire général

## RENTREE 2013

### UNE CRISE SANS MESURES

Nous entrons dans une période chargée pour les personnels du second degré et chacun fait le constat des besoins, des problèmes, prépare la rentrée suivante.

Celle-ci risque fort de ressembler à la précédente, si ce n'est l'arrivée dans de nombreux établissements de jeunes collègues de statuts très divers. La crise de recrutement perdure dans le second degré ; le gouvernement n'en a pas pris la mesure et, de ce fait, les décisions nécessaires ne sont pas prises.

Pas de prérecrutements mais des emplois d'avenir professeur, une loi de résorption de la précarité insuffisante, des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ouvertes dans la précipitation, cela fait beaucoup d'occasions manquées.

Les collègues auront bien évidemment à cœur d'accompagner au mieux les stagiaires, les contractuels issus du concours exceptionnel 2014, les EAP, mais exercer un tutorat efficace dans les conditions imparties sera difficile.

Difficile aussi de faire entrer toutes et tous dans les apprentissages, de garder des objectifs ambitieux de formation quand les effectifs ne permettent pas de situations diversifiées, que la vie scolaire est amoindrie, quand l'éducation prioritaire n'est plus qu'un lointain souvenir. À cet égard, une note d'information publiée par le MEN constate que les compétences de base des élèves accueillis dans les établissements du programme ÉCLAIR marquent au mieux une absence de progression, voire une régression (depuis 2007, écart creusé entre l'éducation prioritaire et le reste des collèges ; + 30 points en français dans les ÉCLAIR).

Tel est le prix de la politique antérieure, insuffisamment contrecarrée par le nouveau gouvernement, fondée sur les suppressions d'emplois, la déréglementation, l'absence de mixité sociale dans les établissements. Parallèlement à la loi de refondation de l'école, le ministre de l'Éducation a bien ouvert des chantiers dont celui de l'Éducation prioritaire. Mais rien ne sera en place pour la rentrée 2013 et on peut s'in-

Suite page 2 ►►►



## VIE SCOLAIRE

### AED

Les suppressions se confirment, de l'ordre de 2 000 AED. C'est indéfendable ! Bon nombre d'établissements vont être touchés, le SNES appelle l'ensemble des personnels et aussi les parents d'élèves à se mobiliser pour dénoncer ce revirement en totale contradiction avec les 2 000 postes créés à la rentrée 2012. C'est inacceptable pour un gouvernement qui a fait de l'emploi et de la jeunesse SA priorité.

## FONCTION PUBLIQUE

# 27 000

postes ont été supprimés dans la fonction publique en 2012, rapportent *Les Échos*, « les départs en retraite ont été plus faibles qu'attendu, mais le taux de non-remplacement a dépassé 60 % en 2012 ».

## AGENDA

### Loi d'orientation

Après avoir été votée au Sénat, la loi d'orientation sur l'école revient à l'Assemblée nationale. Les discussions débutent le 3 juin.

## ACTUALITÉ 2

- COUR DES COMPTES
- LOI SUR LE VIEILLESSEMENT

## ACTUALITÉ 3

- REFONDATION DE L'ÉCOLE
- FONCTION PUBLIQUE
- ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

## ENJEUX 4-5

- RETRAITES
- SITUATION ÉCONOMIQUE
- REVALORISATION
- AED
- RECRUTEMENT

## MÉTIER-S-CARRIÈRES 6

- HORS-CLASSE CERTIFIÉS
- MOUVEMENT INTRA
- ÉDUCATION PRIORITAIRE

## SUR LE TERRAIN 7

- TIERS-TEMPS AU BAC
- ÉLÈVES HANDICAPÉS
- BAC ST2S
- BAC PRO EN BTS





►► Suite de la page 1

## RENTREE 2013 UNE CRISE SANS MESURES

terroger sur le refus de la direction de l'enseignement scolaire de se prononcer sur le sort des ÉCLAIR. Quant à la Cour des comptes, elle s'intéresse aussi aux établissements concentrant des difficultés et propose d'y abonder la dotation mais par redéploiement !

Poussée par l'obsession de faire des économies, au nom d'une rationalisation de la gestion, elle a récemment remis en cause les 60 000 postes programmés sur cinq ans pour l'enseignement scolaire et supérieur.

Suivant cette logique, nos distingués « experts » égrèneront toutes les recettes prônées depuis des années quand on part du principe d'une réduction de la dépense d'éducation. Même s'ils cherchent parfois à draper leurs propositions d'un habit pédagogique. On attend autre chose des évolutions souhaitables du système éducatif : le respect des équipes pluriprofessionnelles, la revalorisation des métiers, une formation continue digne de ce nom, des programmes revus, des dotations permettant aux équipes de faire des choix pédagogiques.

Quelle voie choisira le ministre ? Avec les personnels, le SNES entend bien faire avancer les demandes de nos professions et contribuer, avec d'autres, à multiplier les débats publics sur l'analyse de la crise, les propositions alternatives aux mesures d'austérité. Ce travail sera décisif pour favoriser les mobilisations au moment où la commission européenne décline les contre-parties qu'elle exige de la France en échange du délai de deux ans de réduction du déficit public : augmentation de l'âge légal de départ à la retraite, augmentation de la fiscalité indirecte et dérégulation des services publics...

■ **Frédérique Rolet,**  
cosecrétaire générale

## ACTUALITÉ

« Morale et langage sont des sciences particulières mais universelles » **BLAISE PASCAL**

## RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES PROVOCATION PAS MAL... À DROITE

Les recommandations de la Cour des comptes sur la gestion des enseignants accumulent les propositions éculées issues du florilège politique de l'ancien gouvernement. Du Chatel dans le texte.

La Cour des comptes a rendu public la semaine dernière un rapport intitulé « gérer les enseignants autrement ». Ce qui frappe dans ce rapport c'est qu'il contient la quasi-totalité des propositions qui ont constitué l'axe de la politique du précédent gouvernement avec toutes les idées provocatrices à l'égard des enseignants que cela suppose. C'est l'affirmation péremptoire que le nombre d'enseignants est suffisant, que le problème est qu'ils sont mal gérés, mal utilisés, bref pas assez exploités. Les profs apprécieront, le ministre et le président de la République sans doute aussi, puisque c'est la condamnation d'une des mesures emblématiques du nouveau gouvernement, soit la création de 60 000 emplois dans l'Éducation nationale sur cinq ans.

### DES MESURES DÉJÀ REJETÉES

Mais la Cour des comptes ne s'arrête pas là proposant toute une série de mesures qui sont rejetées par la très grande majorité des enseignants, par exemple : la bivalence des enseignants en collège, le renforcement du rôle du chef d'établissement dans les affectations des enseignants, un recrutement régional qui ne peut qu'aggraver les inégalités et compliquer les souhaits de mobilité géographique des enseignants, l'annualisation du temps de service. Reste que la Cour pointe l'importance du nombre d'élèves en difficulté et la dégradation de cette situation ces dernières années. C'est la raison pour laquelle, loin des recettes de la Cour des comptes, le SNES insiste pour une refonte rapide et profonde de l'enseignement prioritaire.



C'est le seul moyen de lutte, aujourd'hui, contre la situation de graves difficultés dans laquelle se trouvent 15 à 20 % des élèves sortant de l'enseignement primaire.

### ZÉRO POINTÉ

Nous ne cessons de dire que pour rendre attrayant les établissements concentrant cette difficulté scolaire, il faut y améliorer les conditions d'enseignement pour mieux y individualiser l'aide aux élèves et développer le travail en petits groupes et cela, quoi qu'en dise

la Cour des comptes, demande des enseignants supplémentaires.

Prendre en compte les tâches nouvelles des enseignants sans pour autant créer des emplois supplémentaires sonne furieusement comme le « travailler plus pour gagner plus » de Nicolas Sarkozy. Si nous devons porter une appréciation sur ce travail de la Cour des comptes à l'image de celles que nous mettons sur les copies d'élèves que nous corrigeons, elle serait simple à trouver : « Ne doit pas copier sur son voisin de droite ». ■ **Daniel Robin**

## LOI SUR LE VIEILLISSEMENT LE RAPPORT BROUSSY INQUIÈTE

Le projet de loi sur l'adaptation de la société prévu pour la fin de l'année sera décliné en trois volets : l'anticipation, l'adaptation de la société et l'accompagnement. Pour préparer cette loi, le gouvernement a choisi de s'appuyer sur Jean-Pierre Aquino, Luc Broussy, Martine Pinville, trois experts qui ont abordé chacun un thème de la future loi.

Sur le deuxième thème : « l'adaptation de la société au vieillissement de sa population », traité par Luc Broussy, le rapport s'organise autour de dix défis. Il compile une somme de propositions utiles dans le domaine du logement individuel ou collectif, des transports, de la politique de la ville. Mais le rapport n'aborde le vieillissement que sous l'angle médico-social sans s'interroger sur le concept. Sa prise en charge devient une fin en soi et non le moyen pour bien vieillir. Il ne s'interroge pas non plus sur les conditions à créer pour que les personnes

âgées puissent continuer à exercer leurs droits (à la culture, au sport, par exemple).

### POIDS ÉCONOMIQUE

Le vieillissement est générateur de croissance économique et d'emplois. En matière de consommation, le défi sera de traquer la part de

revenus non dépensés (car chacun sait que les retraités sont privilégiés) et de transformer les seniors en « rentiers-investisseurs » pour les nouvelles technologies de l'autonomie ou les fonds de développement de l'économie locale. Toutes les formules de viager sont recommandées.

Si le rôle des grands-parents, qui réalisent 23 millions d'heures de gardes des petits-enfants par semaine, est réaffirmé, les deux derniers défis (gouvernance-représentation) visent à désaisir les organisations syndicales, « défaillantes » selon Broussy. Dans ce rapport, l'idéologie libérale est omniprésente. L'enjeu financier est que familles et personnes âgées soient solvables pour financer la prise en charge. Les questions existentielles, la lutte contre l'isolement, le lien social sont pourtant aussi importantes que l'axe médical. L'inverse de ce que préconise le rapport Broussy. ■ **Marylène Cahouet**



## Mobilisation

Alors que le texte était débattu en séance à l'Assemblée nationale, de nombreuses organisations syndicales dont le SNESup-FSU ont manifesté le 22 mai à Paris pour rappeler leur hostilité au projet de loi Enseignement supérieur et recherche. Ce projet ne comporte ni abrogation de la loi « Pacte pour la Recherche » ni celle de la loi LRU, ni programmation pluriannuelle des moyens, notamment en matière de créations d'emplois, pour résorber la précarité. Certains amendements votés rajoutent même des éléments négatifs comme la remise en cause des statuts des personnels qui permettrait des mobilités généralisées entre universités, organismes, entreprises, publics et privés !

Les organisations ont remis plus de 5 000 pétitions signées au ministère et rappelé la situation budgétaire catastrophique des universités, le danger de régionalisation de l'ESR et elles ont également dénoncé la volonté d'instrumentalisation de la recherche publique au service de la « compétitivité » des entreprises.

## 70 ans

Le 27 mai 1943, sous l'égide de Jean Moulin, les représentants des mouvements de résistance se regroupent sous l'autorité du Conseil national de la Résistance. Dix mois plus tard paraît son programme, encore combattu par le patronat. On peut notamment y lire la volonté de « promouvoir la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires ».

## EuroPride

SOS Homophobie recense une agression homophobe physique tous les trois jours et une hausse significative et continue des violences diverses depuis 2012, preuve que la lutte contre les discriminations doit se poursuivre. Celles et ceux qui sont attachés à l'égalité se retrouveront à Marseille du 10 au 20 juillet pour la 20<sup>e</sup> EuroPride, manifestation euro-méditerranéenne militante, artistique, culturelle et festive. Après l'adoption du mariage pour tous, l'Europride invite 2013 couples à s'unir symboliquement face à la Méditerranée lors de la cérémonie d'ouverture. Une grande parade revendicative et festive clôturera le samedi 20 juillet cette édition avec pour slogan « l'Europe en marche pour l'égalité ».





« Je ne cherche pas à connaître les réponses, je cherche à comprendre les questions » CONFUCIUS

## REFONDATION DE L'ÉCOLE LA LOI AU SÉNAT

Après une bataille d'amendements autour des grands axes du projet de loi : définition et objectifs de la scolarité obligatoire, formation des personnels, répartition des compétences État/collectivités locales, le projet amendé en première lecture retourne à l'Assemblée nationale.

Sur la définition du socle, les tensions ont été fortes entre l'amendement déposé par EELV<sup>(1)</sup>, combattu par le SNES et la FSU et non retenu dans le vote final, qui entendait que ses éléments « se réfèrent à la recommandation du Parlement européen sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie », et ceux déposés par le groupe CRC<sup>(2)</sup> dont celui qui a finalement été adopté : « le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel ».

### LE SOCLE ENCORE

Le ministre a refusé que la loi crée un cycle CM2/Sixième mais a accepté une précision pro-

1-1. Parmi ces propositions, des échanges de pratiques et d'enseignants entre les établissements peuvent être expérimentés sur la base du volontariat, dans le respect du statut de l'enseignant ». Le nouveau texte a porté de deux à trois, les nombres respectifs de représentants du Sénat et de l'Assemblée nationale, le ministre n'en désignant plus que huit au lieu de dix.

### COMPÉTENCES ÉTAT-RÉGION

Les débats ont vu s'affronter deux conceptions différentes de l'action publique. Le gouvernement a tenté, dans un premier temps, de réintroduire deux articles du projet de loi de décentralisation sur l'orientation scolaire. Il a dû y renoncer dans sa recherche d'un vote positif. Parallèlement le groupe CRC a fait introduire une modification sur l'article précisant les rôles respectifs du recteur et la Région sur la définition des formations professionnelles, qui ne sera pas déterminée par la Région seule mais après accord du recteur. Au final, si les équilibres ont été maintenus, le projet manque toujours d'ambition et ne prévoit pas la mise en œuvre d'une lutte résolue contre la crise de recrute-

ments d'enseignants du second degré (la demande de véritables prérecrutements, par exemple, n'a pas été prise en compte). Le SNES restera vigilant lors du deuxième passage à l'Assemblée nationale.

■ Roland Hubert

(1) Europe Écologie les Verts  
(2) Communiste Républicain et Citoyen

### DNB : un cas d'école

L'article 36 du projet de loi, qui définit les modalités du Diplôme National du Brevet (DNB), a fait l'objet de plusieurs amendements. Celui d'une sénatrice du groupe écologiste d'ajouter au premier alinéa que le brevet « comporte la réalisation d'un ou plusieurs projets réalisés par l'élève de manière transdisciplinaire », dans le cadre des IDD notamment, a été adopté puis supprimé en séance plénière par un amendement du gouvernement au motif qu'il « anticiperait la réflexion en cours pour repenser le brevet ». Mais, pour le ministre, « la direction indiquée par cette idée semble être la bonne » car « les projets et les compétences transdisciplinaires semblent devoir être au cœur de cette évaluation ». Ce sera donc le nouveau Conseil National des Programmes qui décidera de cette proposition. Pour le SNES, la réflexion sur les évolutions du DNB doit être articulée à celle sur l'évolution du collège et les différentes formes d'évaluation au DNB doivent être pensées en cohérence avec les pratiques pédagogiques et les contenus enseignés.

B. M.

## STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE QUESTION DE VALEURS



### 30 ans après la loi Le Pors, quelle conception du fonctionnaire ?

À quelques semaines des 30 ans du statut général des fonctionnaires, une des grandes réalisations qui marqua l'arrivée de la gauche au pouvoir au début des années 80, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives un avant-projet de loi modifiant ce texte fondateur. Il s'agit d'inscrire dans le statut les valeurs de la fonction publique : dignité, probité, impartialité, obligation de traiter également toutes les personnes, laïcité. La question de la déontologie et la prévention du conflit d'intérêt, pendant de la loi sur la transparence de la vie publique, sont longuement abordées, bien que les affaires récentes n'aient pas impliqué des fonctionnaires mais des élus.

### UNE CONCEPTION CONSERVATRICE

La FSU considère que ses revendications urgentes nécessitent une loi, que nombre de dispositions envisagées conviennent, mais conteste particulièrement les dispositions relatives aux mesures

disciplinaires. Elle considère que des points sont absents et demande des discussions pour étendre les conditions d'accès aux recrutements réservés prévues par la loi du 12 mars 2012. Des évolutions proposées vont en effet dans le sens de nos revendications ou présentent des progrès notables par rapport à la période antérieure : retour sur la loi mobilité, cumul, réorientation professionnelle, prescription des mesures disciplinaires... Mais, alors que la loi de 1984 était la consécration d'une conception du fonctionnaire comme fonctionnaire citoyen, garant de l'intérêt général, l'avant-projet de loi actuel entend réintroduire le devoir de réserve dans la partie législative du statut. Si la ministre a dû revoir la formulation initiale du projet, la FSU continue d'intervenir pour contre toute référence à l'obligation de réserve. Même définie en lien avec les fonctions du fonctionnaire – « il s'abstient de tout acte ou comportement à caractère public incompatible avec la réserve que lui imposent ses fonctions » –, cette phrase ne manquerait pas d'être utilisée contre l'engagement citoyen des personnels.

■ Laurent Tramoni

## ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DÉSENGAGEMENT DES DRAC ?

Du fait du désengagement de certaines DRAC, des enseignements artistiques au lycée pourraient être remis en cause.

Certains DRAC<sup>(1)</sup> annonçant « un redéploiement de leur enveloppe budgétaire en matière d'éducation artistique et culturelle » du fait de la mise en place des parcours artistiques et culturels, obligatoires pour tous les élèves dès la rentrée 2013, le SNES a été alerté sur leur désengagement concernant le financement des partenariats artistiques.

Cette disposition risque de mettre en péril des enseignements artistiques facultatifs et certaines séries L dans les domaines du cinéma-audiovisuel, du théâtre et de la danse, enseignements facteurs de réussite pour les élèves, particulièrement en série L, et construits sur des partenariats obligatoires avec des partenaires culturels spécialisés agréés par les DRAC. Une telle décision, si elle se confirmait, serait inacceptable pour les



jeunes et pour les collègues impliqués. Un point rapide avec chaque académie sur cette question est nécessaire. Le SNES s'adressera rapidement aux deux ministres.

■ Sandrine Charrier

(1) DRAC : Direction régionale artistique et culturelle

### Titularisation des stagiaires

Pour les certifiés, un jury académique va se réunir courant juin. Il statuera sur la titularisation de chaque stagiaire en tenant compte de l'avis du chef d'établissement et de celui de l'inspecteur, fondé sur l'avis du tuteur et sur sa propre visite le cas échéant. Si dans un premier temps la titularisation n'est pas envisagée, les stagiaires concernés seront convoqués à un entretien. Ils auront accès à leur dossier pour le préparer. Nombre d'entre eux seront finalement titularisés à son issue. Pour les agrégés, la titularisation passe par une CAPA, et en cas de licenciement par la CAPN. Agrégés ou certifiés, n'hésitez pas à contacter votre section SNES académique.

### Colloque évaluation

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU, le SNPI-FSU, le SNUEDN-FSU et le SIA organisent le jeudi 5 juin un colloque sur l'évaluation des enseignants. Cette question a fait l'objet d'une forte mobilisation des enseignants du second degré il y a plus d'un an. L'inspection générale prépare un rapport sur ce sujet et des discussions avec le ministère vont avoir lieu dans les mois qui viennent. Pour les dernières inscriptions et toutes les informations : [www.snes.edu/Colloque-sur-l-evaluation-des-24914.html](http://www.snes.edu/Colloque-sur-l-evaluation-des-24914.html) (lieu, horaires, participants aux tables rondes...).



### Citation

« Je n'ai pas de tabou... »

Vincent Peillon

Sur l'éventualité qu'un professeur de collège puisse à l'avenir enseigner à la fois l'histoire-géographie et le français. La Cour des comptes propose d'instituer, dès la formation initiale, la bivalence ou la polyvalence disciplinaire de l'ensemble des enseignants du second degré intervenant au collège.



« Nous rejetons toute mythologie humaniste qui parle d'un homme abstrait et néglige les conditions réelles de sa vie »

PAUL NIZAN

## RETRAITES

## AVIS DE TEMPÊTE

## ROMPRE LE CERCLE VICIEUX

Le gouvernement a fixé à l'été 2013 le débat sur les retraites. L'aggravation de la crise inscrit la réforme sous de biens mauvais auspices.

Du fait de l'ampleur inédite du chômage, le déficit budgétaire des régimes de retraites se creuse. Les 20 milliards d'euros de déficit souvent cités pour l'horizon 2020 pourraient être dépassés. La majorité gouvernementale distille les mauvaises nouvelles et, tout en affirmant qu'il y aurait concertation au cours de l'été avec les organisations syndicales, elle annonce un nouvel allongement de la durée de cotisation pour une retraite au taux plein. Élément nouveau, les retraités pourraient être explicitement concernés avec une revalorisation des pensions en deçà de l'inflation, à l'exception probable des *minima* qui resteraient indexés sur les prix.

Il ne s'agit pas seulement d'un nouvel et impor-

tant « effort » demandé aux salariés actifs et retraités. Ces mesures pèseraient inévitablement sur la consommation, donc sur la demande et sur l'emploi, sur les recettes fiscales. Est-il bien « sérieux » d'alimenter la spirale récessive et la hausse du chômage ?

## METTRE FIN AUX RÉGRESSIONS

Est-il bien sérieux d'inciter les travailleurs en emploi à rester un peu plus longtemps au travail quand les jeunes ne peuvent y faire leur place ? Ainsi tandis que le taux d'emploi des seniors (55 à 65 ans) progressait de 38 % à 46 % entre 2007 et 2012, le taux de chômage des jeunes (15 à 25 ans) passait de 6,6 % à 9,9 % (+ 50 %).

Est-il bien sérieux de retenir pour norme des

durées d'activité professionnelle irréalistes ? Après les réformes conduites par la droite, l'urgence politique est de reconstruire la confiance de tous dans la retraite par répartition. Dans le cadre d'une politique résolue en faveur de l'em-

ploi et des salaires, il faut mettre fin aux régressions, et annoncer la mobilisation de ressources nouvelles, y compris par une hausse des cotisations dans un calendrier et parmi des mesures qui rompent la spirale de la crise. ■

## DES OBJECTIFS COMMUNS

À la veille d'un nouveau débat sur les retraites, les mêmes campagnes calomnieuses se déchainent et pointent une nouvelle fois les prétendus privilèges du calcul des retraites des fonctionnaires.

Pourtant, la réalité est bien différente. Ainsi, en 2011, 16 % des pensions liquidées dans la Fonction publique l'ont été avec décote et 8,6 % au régime général. Les fonctionnaires plus qualifiés que l'ensemble de la population active sont pénalisés par la durée de leurs études, nécessaires au pays. Pour le SNES, cette durée devrait être décomptée pour ne pas provoquer ou augmenter la décote.

La rigueur du décompte de la durée d'assurance dans la Fonction publique, qui totalise la durée de l'activité jour après jour, pèse dans le même sens.

Les mères de famille fonctionnaires sont particulièrement concernées ; pour un enfant né avant 2004, le congé parental n'est pas compensé ; la venue d'un enfant peut, sous certaines conditions, apporter une bonification d'une annuité. Pour un enfant né ou adopté à partir de 2004, il n'y a plus de bonification de service, seulement six mois de majoration de la durée d'assurance sauf si la compensation d'un temps partiel ou d'un congé parental est plus importante. Au régime général, la naissance et l'éducation d'un enfant apportent 8 trimestres. La situation des fonctionnaires qui relèvent de plusieurs régimes, parce qu'ils ont un moment travaillé dans le secteur privé, ou parce qu'ils ont été non-titulaires sans pouvoir valider ces ser-

vices, ont des pensions bien plus faibles que les salariés qui auront eu les mêmes revenus mais cotisés dans un seul régime. Pour le SNES, des mesures de justice s'imposent.

On le voit, le calcul de la pension de retraite sur les six derniers mois n'est qu'un élément d'un système bien plus complexe.

## SE MÉFIER DES CHASSE-TRAPPES

La FSU a transmis à la ministre de la Fonction publique quelques éléments d'alerte sur les conséquences des réformes du code des pensions intervenues depuis 2003. Aucun bilan des dernières réformes n'a jusqu'à présent été rendu public. Il faudrait pourtant être en mesure d'en débattre. La FSU a donc fait valoir la nécessité que, dans le cadre de la concertation générale sur les retraites, un groupe de travail soit consacré à la situation spécifique des fonctionnaires. Cette demande semble avoir été entendue. Pour le SNES et la FSU, ce sont des objectifs communs qui doivent assurer l'égalité de traitement entre tous les salariés. Des règles différentes peuvent y concourir. Le débat essentiel est donc celui du niveau de pension que la société veut assurer aux retraités. Méfions-nous de toutes les diversions qui pourraient être autant de chasses-trappes.

■ Anne Féray

## ÉCONOMIE

## RÉCESSION, POUVOIR D'ACHAT EN BERNE

Alors que la France accumule les indicateurs économiques négatifs, les décideurs français et européens s'obstinent à aller dans l'impasse.

Un an, jour pour jour, après l'arrivée de François Hollande à l'Élysée, l'Insee a publié deux indicateurs clés qui soulignent combien la conjoncture économique s'est dégradée en

France depuis un an, au-delà du triste record en matière d'emploi avec 23 mois consécutifs de hausse du taux de chômage.

C'est d'abord le PIB (produit intérieur brut) qui a reculé de 0,2 % au premier trimestre 2013 après une baisse similaire au quatrième trimestre 2012.

La France est donc entrée en récession, définie par la succession de deux trimestres de croissance négative. Elle rejoint ainsi neuf autres pays de la zone euro qui subissent déjà les effets de la crise en Europe et de l'austérité généralisée.

## VOYANTS AU ROUGE

Cette récession est pour l'instant limitée, mais l'Insee souligne que tous les voyants sont au rouge au premier trimestre : « la production totale est au point mort », « la consommation des ménages est atone », « les dépenses d'investissement se replient », « les exportations reculent de nouveau ». De quoi rendre peu crédible, pour 2013, la prévision gouvernementale de croissance de +0,1 % sur laquelle repose toute la construction bud-

gétaire, et hors d'atteinte les +1,5 % nécessaires à la création de véritables emplois. Le délai supplémentaire de deux ans accordé par la Commission européenne à la France pour réduire son déficit public à 3 % lui évitera de s'enfermer dans la poursuite d'un objectif devenu inaccessible. Mais les « réformes structurelles » exigées et acceptées en contrepartie (retraites, « assouplissement » du marché du travail, accélération de la libéralisation des marchés des biens et services) ne manqueront pas de poser, à terme, de redoutables problèmes d'activité et d'emploi.

## TRISTES RECORDS

C'est ensuite le pouvoir d'achat des ménages qui, après une hausse de 0,7 % en 2011, a

reculé en 2012 de 0,9 %.

Quand l'Insee mesure ce pouvoir d'achat non pas sur l'ensemble des ménages mais au niveau individuel (c'est-à-dire par unité de consommation), il conclut à une baisse plus importante encore (- 1,5 %). Il s'agit là d'une baisse historique (la plus forte depuis 1984) qui pèse lourdement sur la consommation des ménages, en recul de 0,4 % pour 2012. Cherchez l'erreur quand on sait que la consommation des ménages constitue le moteur traditionnel le plus dynamique de la croissance en France !

■ Monique Daune



© Thierry Nectoux



© Thierry Nectoux



© Thierry Nectoux

## Grèce

Les enseignants grecs sont à nouveau durement frappés par de nouvelles mesures d'austérité imposées par la Troïka. Aux diminutions des salaires et pensions, viennent s'ajouter des annonces dont les conséquences vont gravement compromettre l'avenir des personnels et les conditions d'études des élèves : licenciement de 10 000 enseignants remplaçants à partir de septembre, mutations imposées à certains personnels en poste fixe, fusion d'établissements scolaires et augmentation du temps de travail (2 heures hebdomadaires). Par ailleurs, la tentative du gouvernement d'empêcher les enseignants du secondaire d'exercer leur droit de grève constitue une atteinte sans précédent aux droits civils et démocratiques. L'IE et le CSEE ont adressé un message de solidarité aux enseignants ainsi qu'une lettre de protestation aux autorités grecques. Le SNES s'est inscrit dans la même démarche.

## Orange efface France Télécom

À partir du 1<sup>er</sup> juillet, France Télécom n'existera plus. Ainsi en ont décidé les actionnaires qui ont choisi d'entériner définitivement l'appellation Orange, au terme d'une privatisation de France Télécom entamée en 1996, avec une montée en puissance de l'actionnariat : l'État ne détient plus aujourd'hui que 26,9 % des parts de l'entreprise. Le choix d'Orange est lié selon ses dirigeants à une volonté de développement international. Si le changement de nom est symbolique, pour nombre de salariés, dont 60 % sont encore fonctionnaires, c'est la mission de service public qui est remise en cause par les évolutions de leur entreprise.

## Corée du Sud

Les autorités coréennes ont lancé une vaste enquête au sein d'écoles privées, après un scandale qui a conduit à l'annulation des examens d'admission dans les universités américaines, dans ce pays obsédé par la réussite scolaire de ses enfants. Les écoles privées reconnues coupables d'avoir triché seront fermées. En Corée du Sud, les écoles privées sont un secteur d'activité lucratif : nombreux sont les élèves à les fréquenter, après la journée d'école normale, pour réussir aux examens, une étape indispensable pour entrer dans une bonne université, obtenir un emploi prestigieux, voire faire « un bon mariage ». L'obsession des Sud-Coréens pour la réussite scolaire et la pression intense sur les enfants et les adolescents sont régulièrement critiquées au sein même du pays, qui enregistre chaque année plusieurs suicides. Mais le système reste en place.



« Il faut avoir déjà beaucoup appris de choses pour savoir demander ce qu'on ne sait pas » J.-J. ROUSSEAU

## PROTOCOLE SUR LA REVALORISATION INSUFFISANT

**Le nouveau protocole de discussion portant sur la revalorisation des carrières des personnels n'apporte aucune modification par rapport au précédent. Sous la pression du SNES et de la FSU, le ministère ne conditionne plus la participation aux négociations aux seules organisations signataires, mais les mesures proposées restent très contraignantes.**

Toutes les organisations syndicales représentatives au comité technique ministériel de l'Éducation nationale pourront donc, comme le prévoit la loi, participer aux négociations préalables à la signature d'un accord. La signature ou non de ce protocole par le SNES et la FSU n'a donc aucune importance quant à leur capacité à négocier et à défendre les intérêts des personnels.

### REFUS DE SIGNER

Contrairement à d'autres organisations syndicales, le SNES et la FSU ne signeront pas ce protocole d'entrée en négociation. En effet, ils considèrent que ce protocole n'ouvre pas de discussion sur les sujets majeurs qui préoccupent nos professions. Aucune réflexion globale n'est engagée sur la refonte de nos grilles de rémunération, aucune perspective de reconstruction de la carrière afin que certains passages d'échelon soient moins longs, aucune perspective de revalorisation d'indemnités liées à l'exercice du métier comme l'ISOE ou l'ISSR par exemple. De plus, les CO-Psy sont les grands oubliés de ce protocole. Leur grille de rémunération est identique à celle des certifiés, mais leur unique moyen d'accéder aux indices de la hors-classe est d'accéder au grade de DCIO et donc de changer de métier. Ce n'est pas acceptable !

Le ministère propose d'augmenter le ratio de promu à la hors-classe des CPE. Dans ce cadre, le SNES et la FSU agiront pour que soit acté que tous les personnels du second degré doivent



partir à la retraite en ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe, objectif parfaitement atteignable avec l'augmentation des ratios prévue. Quant à l'ouverture de nouveaux débouchés de carrière après la hors-classe pour les enseignants et les CPE, le SNES et la FSU considèrent que cet objectif, pour légitime qu'il soit, forme toutefois un cadre très insuffisant pour ouvrir des négociations porteuses de bénéfice pour l'ensemble des personnels, d'autant que leur mise en œuvre n'est pas prévue avant 2014.

Dans de telles négociations, informer tous les personnels est essentiel, à la fois pour recueillir leur avis sur les orientations des mesures proposées mais aussi pour maintenir la pression sur le gouvernement. Le SNES a décidé de mettre en œuvre un vaste dispositif d'information en temps réel des personnels via son site internet et de ses syndiqués via une lettre électronique. La mobilisation de chacun et chacune dans ces moments forts de négociation pour l'avenir de nos carrières est essentiel. ■ Xavier Marand

## EFFECTIFS ÉLÈVES TOUJOURS À LA HAUSSE

**Une note de la DEPP d'avril 2013 montre que la remontée des effectifs sur l'ensemble du second degré amorcée en 2010 va se poursuivre.**

À un collège, l'augmentation des effectifs observée depuis 2008 devrait se poursuivre : aux très fortes augmentations des rentrées 2011 et 2012 (respectivement + 38 000 et + 29 600) liées au boom des naissances de l'année 2000 (+ 30 000 naissances par rapport à 1999), devraient succéder des augmentations plus faibles, du fait d'une natalité moins forte. Une partie de cette hausse est compensée par la baisse continue des taux de redoublements : en Sixième, en dix ans le taux de redoublement est passé de plus de 8 % à 3,1 % à la rentrée 2012, celui de Troisième est passé de 5,8 % à 4,3 % entre 2007 et 2012 : les élèves restent donc « moins longtemps » au collège, ce qui atténue les effets de la poussée démographique.

### PERSPECTIVES 2013 -2014

16 800 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée 2013 et 4 100 à la rentrée 2014.

En lycée général et technologique, la hausse – faible mais continue depuis 2007 – des effectifs devrait se poursuivre en 2013 (+ 9 000 élèves) et

2014 (+ 8 600 élèves). Là aussi, les effets des hausses démographiques sont atténués par l'évolution des taux de redoublement. Celui de Seconde passé de 19 % en 2007 à 9,4 % en 2011, devrait selon la DEPP atteindre 8,5 % en 2014. Les chiffres de la natalité montrent clairement le saut quantitatif de 2000 suivi d'une baisse peu sensible ensuite puis d'une nouvelle hausse continue à partir de 2003 avec un nouveau saut important à partir de 2006 (bien plus que le « boom de l'an 2000 ») : la hausse des effectifs n'a donc rien de conjoncturel et les deux « vagues » vont se propager dans le second cycle avec des effets pour l'ensemble du second degré au moins jusqu'à 2025. Et sauf à instrumentaliser les réformes pédagogiques – suppression pure et simple des redoublements sans mesure alternative, réduction des cursus comme cela a été le cas pour le bac pro – ou à se satisfaire d'une détérioration des taux de scolarisation des 16-18 ans, les besoins en emplois et en recrutement dans le second degré pour les 15 années à venir ne font pas de doute. ■ F. B.

## AED SUPPRESSIONS INACCEPTABLES

**Dans plusieurs académies, des suppressions de postes d'Assistants d'éducation (AED) sont annoncées par les rectorats : plus de 90 à Amiens, 106 à Aix-Marseille, 90 à Orléans-Tours, 189 à Versailles...**

Le nombre de suppressions serait de l'ordre d'au moins 2 000 au niveau national, soit l'équivalent du nombre de postes que le ministère a créés à la rentrée 2012 dans le cadre des mesures d'urgence. Cela signifie que l'encaissement des élèves dans les établissements serait dégradé alors même que le nombre d'élèves à accueillir dans le second degré est en forte hausse (+ 35 000 élèves à la rentrée 2013). De telles suppressions seraient en totale contradiction avec les engagements pris et renouvelés par le président de la République et le ministre de l'Éducation nationale d'augmenter le nombre d'enseignants et de personnels d'éducation dans les établissements durant le quinquennat.

### INTERVENIR À TOUS LES NIVEAUX

Le SNES est intervenu au ministère dès qu'il a eu connaissance de ces projets et a dénoncé une décision « incompréhensible, indéfendable et inacceptable » qui, si elle se confirmait ne pourrait que conduire à une forte réaction des personnels. À Amiens, où la suppression de tous les assistants pédagogiques était envi-

sagée, la mobilisation immédiate des collègues a conduit le recteur à revoir partiellement sa décision en maintenant les postes dans les collèges ÉCLAIR, mais 90 postes sont toujours menacés.

Le ministère dément par une pirouette en indiquant qu'il ne s'agit pas de « suppressions d'emplois »... mais admet que les crédits d'intervention sur lesquels sont budgétés les AED « sont contraints ». En effet, ces crédits n'ont pas augmenté. Or c'est sur cette enveloppe que doivent être prises en compte une augmentation des crédits pour les élèves handicapés, une augmentation du nombre d'élèves boursiers et une augmentation du SMIC. Le nombre d'AED pouvant être rémunérés par les rectorats est donc en baisse pour la rentrée prochaine.



Le SNES appelle les personnels à intervenir à tous les niveaux pour obtenir du ministère un engagement clair de maintenir l'intégralité du potentiel d'AED et même de le renforcer au regard des augmentations d'effectifs prévues. ■ Fabienne Bellin

DÉJÀ DES ANNONCES DE SUPPRESSIONS D'AED			
<b>Amiens</b> - 80	<b>Dijon</b> - 25	<b>Aix-Marseille</b> - 106	<b>Rouen</b> - 123
<b>Strasbourg</b> - 53	<b>Versailles</b> - 189	<b>Orléans-Tours</b> - 90	

## RECRUTEMENTS BESOIN URGENT D'ENSEIGNANTS

**Avec la hausse durable des effectifs des élèves dans le second degré, les besoins en enseignants sont colossaux.**

Entre 2002 et 2010, la diminution du nombre d'enseignants titulaires a été bien plus importante que celle des effectifs d'élèves dans le second degré. Pire, depuis 2010, les effectifs élèves gonflent, mais l'hémorragie d'enseignants perdure. « Solutions » pour que tous les élèves aient des enseignants : augmentation des effectifs, recrutement de non-titulaires, diminution des horaires disciplinaires et des ambitions du collège limitées à un socle minimum. Conséquences : conditions de travail dégradées préjudiciables à la réussite de tous les élèves ; métiers peu attractifs d'où la crise de recrutement !

Le nouveau gouvernement a augmenté de 28 % le nombre de postes aux concours externes mais avec seulement 7 % d'inscrits supplémentaires ; cette année encore, des milliers de postes aux concours ne seront donc pas pourvus. La rentrée 2013 sera peut-être sauvée, en apparence, par la création d'un concours supplémentaire (écrits en juin 2013, oraux en juin 2014) dont les admissibles se verront proposer d'être

contractuels afin d'occuper les postes créés. Le ministre a communiqué sur l'augmentation de 37 % d'inscrits à ce concours supplémentaire. Mais ils sont très majoritairement des étudiants en master 2 ou plus, déjà inscrits aux concours 2013.

### PRÉRECUTER : UNE URGENCE

Les 1 667 Emplois d'Avenir Professeur de 2012/2013, ne visant que les boursiers, ne suffisent pas à combattre la crise de recrutement et n'ont pour le moment pas eu beaucoup de succès. Il faut un dispositif plus attractif : des prérecrutements !

Rémunérer des étudiants, boursiers ou non, pour suivre leurs études et réussir ! Leur engagement : présenter les concours et servir l'État cinq ans.

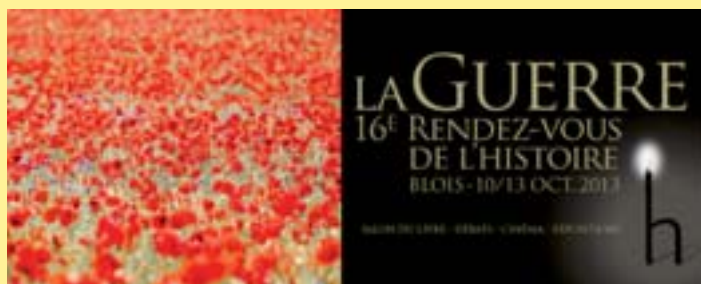
Écrivons à nos parlementaires pour exiger des prérecrutements ! (Voir modèle de lettre sur : [www.snes.edu/Ecrivons-a-nos-parlementaires-pour.html](http://www.snes.edu/Ecrivons-a-nos-parlementaires-pour.html))

■ Caroline Lechevallier

### Rendez-vous de l'Histoire de Blois

Comme chaque année, le SNES organise un stage syndical national pour les adhérents professeurs d'histoire-géographie, dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire à Blois, du 10 au 12 octobre 2013. Ce stage propose à la fois des réunions entre collègues du SNES sur l'actualité de la discipline, mais aussi la participation aux manifestations des Rendez-vous qui ont cette année pour thème : « La guerre ». La table ronde animée par le SNES portera sur « Des parcours engagés et militants dans la guerre du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle ». Interviendront : Virginie Martin, membre de l'IHRF ; Quentin Deluermoz, maître de conférence en histoire contemporaine Paris XIII ; Alexis Sempé, professeur au lycée de Moissac. Le nombre de places étant limité, inscrivez-vous rapidement en allant sur [www.snes.edu/Les-journees-de-Blois.html](http://www.snes.edu/Les-journees-de-Blois.html) (en cas de difficulté, écrire à [formation.syndicale@snes.edu](mailto:formation.syndicale@snes.edu)). La

priorité est donnée aux nouveaux participants au stage. Ce stage donne droit à autorisation d'absence et les frais de transport et d'hébergement sont pris en charge. Lors de votre inscription, une participation aux frais de 25 euros sera cependant demandée.



### Créteil

Le rectorat de Créteil multiplie les directions uniques voire les fusions entre deux établissements (un proviseur pour deux lycées). Les collègues du lycée Delacroix de Drancy (93) se mobilisent contre la direction unique qui leur est imposée à la rentrée prochaine : grève, audience à l'inspection et au rectorat, journée d'action sur le thème de « Superman » à l'occasion de la venue du nouveau proviseur. Si le projet n'est pas abandonné, à la rentrée, le nouveau proviseur aura en charge les 1 900 élèves du lycée Eugène Delacroix et les 350 de l'établissement voisin (Le Rolland). Cette décision prise dans l'urgence, sans aucune concertation des différentes parties prenantes, s'inscrit dans une politique qui privilégie les économies d'échelle au détriment d'une réflexion sur le sens des missions éducatives.



« Un âne à deux pieds peut devenir général et rester âne » COMTESSE DE SÉGUR

## HORS-CLASSE CERTIFIÉS ENCORE DES DIFFICULTÉS

Les CAPA sur les promotions à la hors-classe des certifiés se réunissent avec un contingent permettant de promouvoir tous les 11°. Les mêmes blocages que l'an dernier surgissent.

Le SNES a obtenu du ministère une nouvelle répartition du contingent qui devait inciter les recteurs à promouvoir les personnels ayant parcouru l'intégralité de la classe normale. Comme le prouvent en particulier les projets de tableau d'avancement que les recteurs de Lille et de Guadeloupe avaient soumis à leur CAPA, cette possibilité n'a pas été saisie par les recteurs. En ne modifiant pas cet hiver la note de service nationale relative à la hors-classe, le ministère ne s'est pas donné les moyens de ses objectifs affichés. Dans les académies, l'attribution d'avis par les chefs d'établissement et les IPR, dont la part dans les barèmes peut être considérable, constitue une véritable machine à exclure et conduit à mettre la promotion des personnels entre leurs mains. Les élus du SNES en CAPA comme la direction nationale interviennent pour dénoncer l'ex-

clusion de collègues au 11° échelon. Ils interviennent afin que les barèmes prennent en compte l'ancienneté de carrière comme critère de promotion et permettent ainsi à tous les collègues de partir à la retraite en ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe.

■ Xavier Marand, intercat@snes.edu

### Hors-classe des CPE : des inégalités visibles

La part belle donnée aux avis fait que, chez les CPE, les mêmes difficultés existent. Toutefois, le contingent attribué pour leur promotion ne permettant pas de promouvoir l'intégralité des personnels au 11°, ces difficultés sont encore plus criantes. Le SNES, dans les CAPA, continue de pointer les injustices faites à notre catégorie. L'un des enjeux de la négociation qui s'ouvre sur la revalorisation des carrières est que l'augmentation du ratio chez les CPE permette enfin que tous les CPE partent à la retraite en ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe.

Contingents 2013	Certifiés	CPE	Contingents 2013	Certifiés	CPE
Aix-Marseille	339	16	Montpellier	346	13
Amiens	227	11	Nancy-Metz	326	13
Besançon	172	9	Nantes	377	19
Bordeaux	410	18	Nouvelle-Calédonie	20	
Caen	195	11	Nice	251	11
Clermont-Ferrand	170	8	Orléans-Tours	297	16
Corse	48	2	Paris	345	13
Créteil	356	16	Poitiers	235	10
Dijon	206	10	Reims	173	6
Grenoble	383	19	Rennes	360	18
Guadeloupe	109	6	Réunion	174	6
Guyane	32	2	Rouen	255	10
Lille	544	22	Strasbourg	243	10
Limoges	101	5	Toulouse	350	19
Lyon	339	16	Versailles	537	21
Martinique	117	4	Hors académie	250	10
Mayotte	39		<b>Total</b>	<b>8 326</b>	<b>370</b>

## ÉDUCATION PRIORITAIRE LA RELANCE TARDE...

La question de l'éducation prioritaire fait actuellement l'objet de discussions à la DGESCO dans le cadre des « chantiers prioritaires » avec les organisations syndicales.

Pour le ministère, la carte de l'éducation prioritaire n'est plus adaptée à la réalité actuelle. L'existence de labels divers rend l'EP peu lisible. Mais alors qu'il était encore question il y a quelque temps d'une « délabellisation », il s'agit maintenant pour la DGESCO de mettre en place une politique lisible, ciblée et régulièrement révisable, sur la base de critères explicites, partagés, nationaux et aisément actualisables.

### LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

En outre, il n'est plus question de superposer la carte de la politique de la Ville, qui devrait passer de 2 500 quartiers à 1 000 au plus, et celle de l'éducation prioritaire. Pour autant, le danger de « cibler » l'EP sur un très petit nombre d'établissements n'est toujours pas écarté. Le SNES et la FSU défendent l'idée que les critères retenus ne sauraient avoir pour objectif de parvenir à un nombre réduit et prédéterminé d'établissements. Dans le cadre d'un label unique, des dotations progressives selon le niveau de difficultés devront permettre à chaque établissement de bénéficier de moyens à hauteur

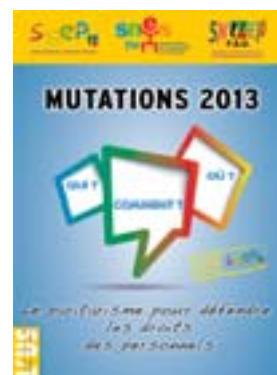
des besoins ; en outre, l'intensité des mesures spécifiques pour favoriser les conditions de travail, le volontariat et la stabilité des personnels devront répondre à l'intensité des difficultés rencontrées. Quant aux pratiques pédagogiques, la DGESCO estime qu'enseigner en EP doit rester le même métier qu'ailleurs. Il s'agit de maintenir le même niveau d'exigence qu'ailleurs, de lutter contre le morcellement des tâches et de ne pas tomber dans une individualisation, qui renverrait l'élève à ses difficultés, en privilégiant « un enseignement collectif et structuré et explicite ».

Le SNES et la FSU insistent sur la nécessité de redonner confiance aux personnels en mettant fin aux injonctions et en favorisant le travail en équipe. La formation est essentielle : elle doit permettre aux enseignants d'identifier ce qui peut faire obstacle aux apprentissages et de mettre en place des pratiques pédagogiques diversifiées. Sans attendre la réforme de l'éducation prioritaire, c'est dans cette direction qu'il faut aller pour améliorer les conditions de travail dans les ÉCLAIR. ■ Bruno Mer

## MOUVEMENT INTRA 2013 DERNIÈRE LIGNE DROITE

La campagne de vérification de vœux et barèmes est maintenant terminée. Un important travail de vérification a été conduit par les élus qui ont fait corriger de nombreux oublis ou erreurs de l'administration et contrôlé que les droits de chacun sont pleinement pris en compte par les services rectoraux. Début juin s'ouvre, selon les calendriers rectoraux, la période des commissions paritaires d'affectations (FPMA et CAPA).

La qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont en grande partie déterminées par le nombre de postes offerts au mouvement. De ce point de vue, le mouvement 2013 se trouve à la croisée de difficultés anciennes et nouvelles : le dispositif ÉCLAIR, perdurant sous des formes diverses selon les académies, continue de soustraire nombre de postes au mouvement général ; l'absence d'amélioration des conditions de stage des lauréats des concours 2013 (abaissement du service limité à 1/6<sup>e</sup>) ainsi que le dispositif conçu pour les admissibles du deuxième concours 2013 (service d'environ 6 heures) conduisent les recteurs à bloquer de nombreux postes dans les établissements.



S'il y a tout lieu de se satisfaire de l'augmentation du nombre de postes aux concours de recrutement, cela ne se traduira ni par de meilleures conditions de travail pour les lauréats ni par une meilleure fluidité du mouvement. Les commissaires paritaires du SNES travailleront sur des projets de mouvement nécessairement incertains : la complexité et la variabilité de nombreux paramètres et le fonctionnement du

logiciel interdisent de considérer comme définitive une ébauche informatique. Le travail intensif des élus dans les semaines à venir, y compris en soirée et les week-ends, consistera pour l'essentiel à améliorer les projets de l'administration pour satisfaire chaque demandeur, dans le respect des règles communes d'affectation. Le SNES et ses élus sont déterminés à défendre les droits des personnels et le paritarisme, qui les garantit ; ils s'adressent et s'adresseront donc aux collègues à chaque étape du mouvement intra. Ils délivreront aux intéressés des résultats personnels fiables et définitifs.

Christophe Barbilat, Lionel Millot  
emploi@snes.edu

### Aux syndiqués demandeurs de mutation – Actualisez vos coordonnées !

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de vérifier vos données personnelles sur le site du SNES (accès avec votre code syndical personnel). Vous devez en particulier actualiser le cas échéant votre adresse postale, votre adresse mail et votre numéro de téléphone portable (envoi des résultats par SMS). Les élus des personnels, commissaires paritaires SNES

## FRAIS D'EXAMENS ORaux MAL RÉMUNÉRÉS

Malgré des efforts de simplification des formulaires et sur les délais de remboursement, des améliorations sont indispensables quant à la rémunération des examinateurs.

Les indemnités de jury et d'examen sont encadrées par l'arrêté du 13 avril 2012 paru au BO n° 22 du 31 mai 2012, déclinaison pour l'Éducation nationale du décret 2010-235 du 5 mars 2010. Pour les épreuves écrites, le taux est fixé à 5 € pour toute copie du baccalauréat corrigée, 0,75 € pour le brevet des collèges. Cette rémunération est directement versée avec le salaire mensuel. Seuls les frais de déplacement sont remboursés à part. Pour les interrogations orales, le calcul des indemnités est établi sur la base d'un taux horaire, qui ne tient compte que de la durée passée avec les candidats, et donc pas de la totalité du temps de présence de l'examineur (accueil et temps de préparation des candidats). Le taux horaire n'a pas été revalorisé comme celui des copies. Il s'élève à 9,60 € pour le bac (réduit à 75 % pour les épreuves facultatives et les épreuves ponctuelles d'EPS), et 4,11 € pour le brevet.

### RÉMUNÉRER TOUTES LES ÉPREUVES

Les épreuves d'histoire des arts en collège, de compétences expérimentales (série S), les nouveaux oraux de langues vivantes au bac (sauf en série L) ne sont actuellement rémunérées qu'au



gré des chefs d'établissement, en nature (heures banalisées) ou sur la base d'HSE. Pourtant, l'arrêté de mai 2012 a prévu cette catégorie d'épreuves. Les académies se dédouanent souvent en avançant des problèmes techniques tels que le paramétrage de l'application de gestion des remboursements, Imagin. La question n'est pas là : il s'agit d'un choix du ministère pour limiter les frais. De même, le texte prévoit le retrait d'une part des HSA lors des travaux de jurys rémunérés, ce qui n'est pas acceptable. Le travail supplémentaire effectué lors des examens mérite salaire. Le SNES continuera d'intervenir en ce sens auprès du ministère. ■ Valérie Siphimalani

## Réflexions sur une refondation de l'École



Enrôlée dans la fabrication des compétences, l'école a perdu de vue sa mission première : aider les enfants à grandir, à se construire et à vivre fraternellement en société en s'appropriant une culture. Mais quelle culture ? Et quel partage des tâches avec les familles ? Le

livre de Denis Paget fait des propositions pour guérir l'école des politiques qui ont conduit à la régression éducative. Elles battent en brèche les idées reçues. La culture scolaire est beaucoup plus qu'une addition de compétences et l'école ne peut rester indifférente aux mutations des pratiques culturelles. Il n'est plus possible de passer par pertes et profits les 130 000 jeunes qui quittent l'école sans diplômes.

## Le Havre

Les enseignants, soutenus par le SNES-FSU et les parents de la FCPE du collège Romain-Rolland du Havre, continuent de lutter contre la fermeture d'une classe et de solliciter la création de deux postes d'assistants d'éducation.

Judi 23 mai, les parents ont mené une opération « Collège mort » bis... après une première qui s'était déroulée avec succès le samedi 30 mars, et deux réunions, l'une avec le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime, à l'inspection académique de Rouen le 8 mars en présence des enseignants seuls disponibles, et l'autre à l'inspection académique du Havre en présence du directeur académique adjoint en poste le lundi 13 mai, associant parents, enseignants et un représentant du SNES. Aucune de ces actions n'ayant porté ses fruits, la section syndicale d'établissement du SNES a déposé un préavis de grève pour le lundi 3 juin avec, en prévision, une action cycliste sur toute la ville.

## Gratuité en prépa : polémique inutile

Les étudiants de CPGE, comme ceux des formations supérieures des lycées, n'acquittent pas de frais de scolarité. Mais l'éventuelle inscription parallèle à l'Université ainsi que les frais de concours conduisent à des dépenses bien plus élevées que les 180 € payés par un étudiant de licence. Le SNES évalue à 1 000 € minimum les dépenses engagées par un élève de CPGE scientifique ou économique pour l'inscription aux différents concours, les déplacements et l'hébergement<sup>(1)</sup>. Opposé par principe à tout frais de scolarité dans le secondaire comme dans le supérieur publics, le SNES est d'autant plus fondé ici à dénoncer une polémique sur ce soi-disant privilège des élèves de CPGE. L'État devrait plutôt dégager des financements pour réduire la facture des étudiants modestes de ces classes.

(1) <http://www.snes.edu/La-gratuite-en-prepa-un-leurre.html>



« Il faut toujours un coup de folie pour bâtir un destin » MARGUERITE YOURCENAR

## TIERS-TEMPS AU BAC ENFIN ENTENDUS !

La décision d'organiser des journées spécifiques pour passer des épreuves du bac en faveur des candidats handicapés est un premier pas pour que l'égalité pour tous soit respectée.

Vincent Peillon a annoncé le 17 mai l'aménagement des épreuves du bac 2013 « de façon que les candidats bénéficiant d'un temps supplémentaire ne connaissent pas dans une même journée des épreuves écrites d'une durée totale de plus de 8 heures ».

Le problème concerne les épreuves de sciences économiques et sociales et de spécialité en série ES le 20 juin, et celle d'histoire géographie en STG le 18. Concrètement, les recteurs doivent contacter les élèves concernés et leur proposer de reporter ces épreuves au samedi 22 juin, respectivement de 8 heures à 13 heures et de 8 heures à 10 h 30. Ils sont libres de choisir ou pas le report. Les candidats composeront sur un autre sujet



national que leurs camarades. Environ 2 000 candidats seraient concernés. Les académies sont responsables de l'organisation pratique. Il est difficile d'estimer à ce jour combien de centres d'examen devront ouvrir le samedi matin.

### UN PROBLÈME RÉCURRENT

La situation qui a enfin trouvé un début de réponse n'était pas une première car elle perdure depuis plusieurs années, malgré les demandes du SNES, mais aussi de diverses associations de personnes handicapées. La volonté de resserrer le calendrier des épreuves du baccalauréat sur une semaine, dans le cadre de la « reconquête du mois de juin » lancée en 2008 par le ministre Darcos, s'est traduite par ce mépris des élèves concernés, assumé par son successeur. La gestion des procédures d'orientation en a aussi souffert, le calendrier raccourcissant les délais de réflexion des familles. Le mois de mai est lui aussi gravement perturbé du fait de la multiplication des épreuves locales en contrôle continu en formation, qui empiètent largement sur les enseignements. Le calendrier de fin d'année en lycée est à reprendre, en se donnant le temps de passer et de corriger sereinement les épreuves terminales du baccalauréat. Il faut en particulier prévoir des journées permettant à tous les candidats de composer ensemble, sans bricolage de dernière minute. Le SNES continuera de faire des propositions en ce sens. ■ Valérie Sipahimalani

## ÉLÈVES HANDICAPÉS QUELLE ACCESSIBILITÉ ?

Il reste beaucoup à faire pour que les élèves handicapés profitent d'aménagements satisfaisants dans les établissements les accueillant.

Le 17<sup>e</sup> rapport annuel de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, dont le SNES et la FSU sont membres actifs, a été remis aux ministres de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Agriculture le 13 mars 2013. Il contient des guides pratiques concernant les exercices d'évacuation incendie, le stockage des produits chimiques et la gestion des déchets, ainsi que la sécurité des élèves en stage en entreprise et les risques majeurs.

### ENCADREMENT HUMAIN NÉCESSAIRE

Le rapport, dans son dossier sur l'accessibilité des lycées, publie les résultats de son enquête auprès des Régions (21 sur 26 ont répondu) qui révèlent « une faiblesse générale dans la réalisation de l'objectif » fixé par la loi 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances ». Selon cette loi, communes, Régions et départements ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour que tous les établissements scolaires soient accessibles aux élèves handicapés. « On peut avancer la proportion de

40 % des lycées pour lesquels pratiquement aucun aménagement conséquent même partiel n'aura été réalisé avant 2015 », et seulement « une proportion d'environ 20 % de lycées rendus accessibles en 2015 » selon l'Observatoire et seulement pour certains types de handicap. Tout en recommandant de ne pas reculer par un report des délais, l'Observatoire encourage la création d'un référentiel opérationnel commun permettant un suivi des avancées et des projections au-delà de 2015. « Ajuster la réglementation » applicable aux établissements scolaires, « sur le fondement d'une démarche concertée », c'est ce que préconise aussi la sénatrice Claire-Lise Campion dans un rapport sur l'accessibilité des personnes handicapées remis au Premier ministre le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Pour le SNES, l'accessibilité des établissements aux élèves handicapés est une priorité mais elle doit s'accompagner aussi d'un encadrement humain pérenne et qualifié pour favoriser l'accueil et la réussite de ces élèves à tous les niveaux du système éducatif.

■ Daniel Le Cam et Michèle Olivain

On peut télécharger gratuitement le rapport : <http://ons.education.gouv.fr/Rapport-ONS-2012-conference-de-presse.pdf> ; et les guides <http://ons.education.gouv.fr/publica.htm>

## ÉPREUVE BAC ST2S DES SOURCES D'INÉGALITÉS

Une remise à plat s'impose pour certaines des nouvelles épreuves du bac ST2S. La réussite de tous les élèves doit être l'objectif visé.

Au bac ST2S, cette année, pour la première fois, les activités interdisciplinaires (AI) sont évaluées en épreuves anticipées. Certes il s'agit d'une reconnaissance du travail des élèves et des enseignants des disciplines STMS et générales, mais la mise en œuvre au niveau local, le temps nécessaire pour l'évaluation, et la difficulté pour des élèves de première face à ce type de production, obère l'intérêt de cette épreuve.

Le SNES demande des AI avec des horaires spécifiques et un cadrage national notamment pour l'évaluation et la rémunération des correcteurs.

### REVOIR LES MODALITÉS

L'an prochain verra la mise en œuvre de nouvelles épreuves écrites, de biologie-physio-

pathologie humaine, et de projet. Pas de modifications majeures sur les deux premières, mais celle de projet, ambitieuse, pose des problèmes.

Nous avons contesté le contrôle en cours de formation pour cette épreuve à fort coefficient et demandé une remise à plat des contenus et de l'organisation des enseignements afin de mettre les élèves en situation de réussite, en s'appuyant sur la spécificité technologique de la série. Il conviendrait également de revoir les horaires, dès la classe de seconde de l'ensemble de ces disciplines technologiques. Le SNES continue de porter des revendications au ministère.

■ Claudie Chalmin

## BAC PRO EN BTS DES QUOTAS, MAIS...

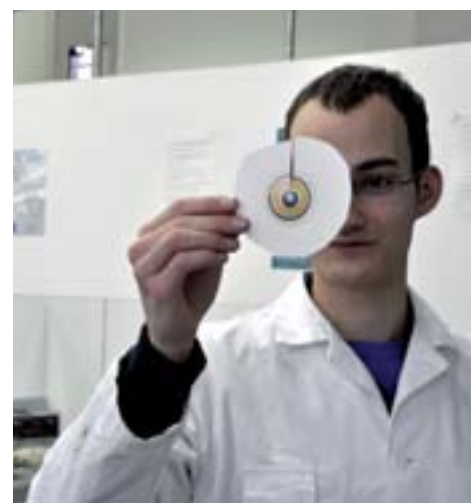
Le choix d'instaurer des quotas d'élèves issus de bac pro en BTS est loin d'être à la hauteur de l'enjeu des débouchés à offrir pour les jeunes de cette filière.

Le projet de loi sur l'Enseignement supérieur propose de donner une priorité aux bacheliers professionnels pour poursuivre leurs études en Sections de Techniciens Supérieurs et aux bacheliers technologiques pour le faire en IUT. Même si le texte ne prévoit pas de quotas, dès cette année, des recteurs demandent aux chefs d'établissement d'atteindre l'objectif d'environ 30 % de bac pro en STS. Les candidats sont classés sur trois listes : bac techno, bac pro, bac généraux afin d'atteindre, en moyenne, cet objectif de 30 % de bac pro et un maximum de 10 % de bac généraux en STS. Les chefs d'établissement ayant la possibilité de moduler la répartition, certaines classes, dans certaines spécialités, pourront compter plus d'un bac pro sur deux, comme c'est déjà le cas dans certains établissements.

### RÉUSSIR EN BTS : COMMENT ?

En période de difficultés pour l'emploi des jeunes et dans un contexte où la réforme du bac pro en trois ans a entraîné une diminution réelle des compétences professionnelles des jeunes ainsi diplômés, il n'est pas étonnant qu'ils souhaitent, ou même soient contraints, de poursuivre leurs études. Mais le BTS reste un diplôme difficile à acquérir et le parcours de formation est exigeant : il ne suffit pas d'appliquer des quotas à l'entrée pour que ces jeunes puissent réussir. Il faut s'en donner les moyens !

Pour les titulaires de bac pro, et pour de nombreuses spécialités de BTS, le SNES demande



que soit (re)mis en place une année de propédeutique à la formation. Il s'agirait de conforter les connaissances des étudiants et de développer leur approche méthodologique du travail sur les disciplines générales et professionnelles afin qu'ils aient de réelles chances de réussite. Cette année de mise à niveau existe d'ailleurs pour accéder aux formations aux BTS des arts appliqués, mais il est vrai qu'elle est réservée à des bacheliers généraux hypersélectionnés. Alors pourquoi la refuser à des bac pro qui voudraient réussir en BTS industriels ou du secteur sanitaire et social, ou de celui des services ?

■ Thierry Reygades

## STMS : l'emploi menacé !

30 postes STMS supprimés dans l'académie de Créteil entre 2014 et 2015 ! Cette situation alarmante dénoncée par le SNES dès 2010 préfigure les mêmes « plans sociaux » orchestrés dans d'autres académies telles que Grenoble, Rennes, Besançon, Lille... Le ministère et surtout ses administrations rectoriales s'entêtent à afficher un accompagnement des collègues en situation de mesure de carte scolaire pour enseigner en lycée professionnel. Les professeurs n'ont pas à subir le manquement de l'Administration face à l'insuffisance de professeurs en bac pro ASSP ou SPVL. Le SNES exige une tout autre orientation : ouvrir toutes les passerelles entre les certifications professionnelles et technologiques et augmenter ainsi le flux d'élèves en Première ST2S, créer au sein du service public des préparations aux concours paramédicaux et sociaux pré et post-bac, avoir enfin une réflexion d'ensemble sur la filière sanitaire et sociale respectant les qualifications des professeurs STMS de la série ST2S et des professeurs SMS du bac professionnel ASSP.

650 000

c'est le nombre de candidats inscrits aux épreuves du baccalauréat en 2013.

84,5 %

Entre 1960 et 2012, le taux de réussite au bac est passé de 60,5 % à 84,5 %

## Ça va fritter sur la ligne

Le ministère a annoncé la mise en place lors des épreuves du baccalauréat de détecteurs de téléphones mobiles. Ils circuleront dans les centres d'examens, à la manière des radars mobiles de contrôle routier. Il s'agit de la généralisation d'une expérience menée l'an passé et qui semble s'être avérée concluante. Ni le nombre de détecteurs ni le *modus operandi* précis n'ont été communiqués... En juin 2012, 419 tentatives de fraude ont fait l'objet de poursuites, ce qui est peu au regard du nombre de candidats (environ 700 000). Les nouvelles technologies représentent 40 % des cas. La nouvelle procédure académique inaugurée à cette session a permis de réduire les délais de prise de décision : au 15 septembre, l'ensemble des dossiers étaient traités, 71 % menant à une sanction.



# PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs  
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

**DATE BUTOIR DES ANNONCES : LE 6 JUIN POUR L'US N° 732 DU 13 JUIN ET L'US MAG N° 732 DU 27 JUIN**

## LOCATIONS

(66) Banyuls, 100 m plage, F3, cft, 4 pers., ttes saisons. Tél. 06 86 97 77 73

(64-40) 5 mn Bayonne, 2 min plage non bétonnée, loue pte mais charme av. jard. à pers. soigneuses. Tél. 06 83 25 99 33

Site Chablais, belle demeure, jard., riv., 400 €/sem. Tél. 01 48 09 14 58

(94) Villejuif, loue, proche métro, F1 indépendant dans pavillon, 850 €/c.c., eau-électricité. Tél. 06 10 04 81 31 / 01 46 77 24 39

Berlin, Charlottenburg, F2, 60 m<sup>2</sup>, 400 €/sem. cmouriaux@yahoo.fr

Nice, calme, T4, v. mer, gar., 490 €/sem. Tél. 06 81 85 62 32

(46) Lot, gîte dans la vallée du Célé, 2-4 pers. juillet-août : 400/450 €. Tél. 05 65 34 67 54

Nice centre, loue, 150 m de la mer, maison 3 chambres, idéal 5 pers., grande terrasse, charme et soleil, 550 €/sem. Libre du 13/07 au 10/08. Tél. 06 07 95 34 10

(06) Valbonne (prox. Antibes), coll. loue villa 110m<sup>2</sup> + jard. 1200m<sup>2</sup>, 4 p. (2 ch.), du 21/07 au 25/08 : 1050 €/2 sem. ; 1350 €/3 sem., + 300 € (sem. suppl.) + chat à caliner ! Tél. 04 93 12 90 60

La Rochelle, loue gde mais. 6 p., jard. clos, piscine du 4/08 au 18/08. Tél. 06 70 04 55 47

Hyères, loue stud., 2 p. : 300 €/s. Tél. 06 36 96 02 33

(75013) Location F4 (3 ch. + gd salon + 2 s.d.b. + balcon, vue sur la Seine). Grand appartement, 900 €/sem. (du 2 au 18 août 2013). Tél. 06 10 42 74 31 (le soir à partir de 18 heures, et week-end). Site : t.a.seck@wanadoo.fr

Hyères, Giens, loue appt 3 p., park., pisc., prox. plage, 4 couch., sem./quinz. Tél. 06 86 91 96 86

Saint-Denis-Basilique, duplex, terrasse, 8 pers., du 15/07 au 30/08, 500 €/sem. Tél. 06 20 66 06 90

Marseille, villa proche Technopole et Timone, métro. Tél. 06 64 71 31 12 (83) Toulon, loue 3 pces, été. Tél. 06 26 58 46 85 (texto)

Paris 10<sup>e</sup>, loue 3 pces, été. Tél. 06 26 58 46 85 (texto)

(75019) Buttes, T2, d'oct. à janv. 2014, loc. meubl. Tél. 06 63 00 68 46 / 05 33 47 92 93

Vienne, Autriche, coll. loue très gd appartement proche centre Volksooper, calme + terrasse, parking, 4 chbres, 6/9 personnes : 560 €/sem. nicolson@poczta.onet.pl

Torreveja (Esp.), collègue loue F2, plage proche. Tél. 06 52 67 80 93, gautat@hotmail.com

Copenhague, F3, balcon, 4 pers., du 13/7 au 10/8 : 500 €/sem. Tél. +454 2340 470, lacarrereff@yahoo.fr  
Ile d'Oléron, coll. loue, 100 m mer, mais. tt conf., 6 pers., jardin. Tél. + sms. 06 72 61 13 25

Barcelone, loue appt confort. 6 p., 2s.d.b., parking, piscine : 800 €/sem., 125 €/j. Tél. 0034 635 612 776

Paris 13<sup>e</sup> Gobelins, loue vac. scol. 4 p. 87m<sup>2</sup>, 500 €/sem. Tél. 06 11 89 14 20

(22) Prox. Lannion, mer, maison 3/4 pers. 300-380 €/sem. sites.google.com/site/tykarreg

Paris Alésia, studette cosy, 6<sup>e</sup> ét., asc. 1 à 2 pers. : 325 €/s. Tél. 06 63 81 60 55

(24) Périgueux, loue maison T3, 310 €/s, 450 €/qz. Tél. 06 78 48 32 73

(15) Mais. 4 pers. tt conf., terr. calme, ttes saisons, 300 €/sem. Tél. 06 81 79 73 43 hdr.

Nice, appt 2 p., terrasse, vue mer, 450 €/sem., 850 €/qz ; 1 200 €/3 sem. Tél. 06 87 56 00 65

Corse (2A), coll. loue mobil-home, calme, prox. plage. Tél. 06 72 87 53 24

(91) Ris-Orangis, Paris 23 km, vend maison familiale 6 p., 4 chbres, jardin, nbx transports, prix : 275 000 €. Tél. 06 60 88 46 24

Guadeloupe, Ste-Rose, à vendre villa R+1, T4, piscine deck, jardin, lot. bord mer, 320 K€. Tél. 06 90 55 42 78

(04) Dignes-les-Bains, à vendre 2 p., 53 m<sup>2</sup>, prox. centre, véranda, cave, garage : 105 000 €. Tél. 06 77 76 49 97

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en expo à partir de 1000 €. Occasions, neufs, px exportateur... livr. et SAV dans toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60150 Therdonne. Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.bion-piano.com

## LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent :  
• circuit de 19 jours à cuba en juillet 2013.  
Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Publicité

Et si nous choisissions la stabilité du long terme plutôt que la fragilité du court terme ?

Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou contactez-nous au 0826 824 400 (0,10 € TTC/min en France métropolitaine)

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

**casden**  
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

**ADAPT**  
ADAPT Éditions  
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu) rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

**Histoire de l'Alchimie**  
Ce livre passionnant nous révèle que l'alchimie fut, du début de notre ère jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une science à part entière : la chimie de son époque. Parfois bien étonnante, avec des personnages mystérieux et hauts en couleur, des recettes curieuses et des théories qui surprennent notre sens de la modernité. Le livre et l'alambic sont alors les deux piliers d'une activité alchimique qui ne sépare jamais les constructions théoriques du travail au laboratoire. L'auteur relate ici les aspects les plus saillants de cette histoire complexe et foisonnante.  
• Bernard Joly, Adapt-Vuibert, 2013, 25 euros

**Une histoire de la lumière - La spectroscopie**  
D'abord utilisée pour comprendre la composition de la lumière, la spectroscopie va s'inviter dans de multiples disciplines pour percer les secrets de l'infiniment grand et de l'infiniment petit...  
De quoi est faite la lumière ? D'où viennent les couleurs de l'arc-en-ciel ?  
De tout temps, les phénomènes lumineux de l'atmosphère ont suscité intérêt et fascination. C'est notamment sous l'impulsion des travaux de Newton, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, que les premières études d'analyse et de décomposition de la lumière voient le jour, grâce à l'utilisation du prisme puis à celle du spectroscope, sans cesse perfectionné depuis.  
Cet ouvrage nous invite à découvrir la singulière histoire de la spectroscopie, outil d'investigation toujours privilégié dans de nombreuses disciplines scientifiques, pour tout à la fois sonder l'intérieur des atomes, analyser les composés chimiques, déterminer la vitesse et la composition des astres, définir les unités d'espace et de temps et... percer bien des secrets de l'Univers.  
• Stéphane Legars, Coédition Vuibert/Adapt, 160 p., 18 euros

**DE NOUVEAU DISPONIBLE**

**Voltaire newtonien**  
**Le combat d'un philosophe pour la science**  
Monument de la littérature, Voltaire a été aussi un passeur de savoir scientifique. Pourquoi, envers et contre tous les cartésiens, malgré la rivalité entre France et Angleterre, cet ami de Mme du Châtelet a-t-il fait connaître les théories de Newton en France ? L'ouvrage s'adresse aux enseignants aussi bien scientifiques que littéraires, aux lecteurs qui s'intéressent à Voltaire et/ou Newton.  
• Véronique Le Ru, préface de Michel Blay, premier tirage : mars 2005, nouveau tirage : février 2013, 128 p., 15 euros

**BON DE COMMANDE**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

**MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE** \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ?  OUI  NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT** : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur le site [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)